



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 36595

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de notation des enseignants d'université. À l'image de nombreuses universités étrangères, notamment anglo-saxonnes, et de plusieurs grandes écoles françaises, l'évaluation des enseignants universitaires n'est que rarement pratiquée, alors qu'elle est obligatoire depuis la réforme de 1997. Les effets observés en sont globalement positifs puisque, ainsi, les enseignants peuvent compléter, modifier, ajuster leurs cours en fonction des évaluations reçues, ce qui permet d'apporter aux élèves une formation adaptée et rigoureuse. Si elle est encouragée, la progression de la carrière de l'enseignant ne doit toutefois pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement. En conséquence, il la prie de bien vouloir lui présenter les modalités de ce projet de notation des enseignants d'université en lui précisant le rôle joué par les élèves dans le dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36595

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10345

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)